

Mise à Jour

Décembre 2023

#### Principe

Après un arrêt de travail pour motif maladie ou accident du travail/maladie professionnelle (AT/MP), un salarié peut reprendre une activité à temps partiel pour motif thérapeutique s'inscrivant dans le cadre d'une réinsertion progressive. Durant cette période, le salarié perçoit une indemnité journalière versée par la Sécurité Sociale.

Afin d'inciter au recours à ce dispositif, la condition d'un arrêt à temps complet préalable a été supprimée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2019 pour la maladie, puis également pour les AT/MP par la LFSS 2020.

Note : en AT/MP, le temps partiel thérapeutique est appelé « **travail aménagé ou à temps partiel** ». Cependant, en DSN, la notion de « **temps partiel thérapeutique** » s'applique également aux AT/MP.

Le TPT est déclaré en DSN mensuelle uniquement. Il n'est pas attendu de signalement pour un TPT (y compris en cas de reprise anticipée pour un motif de TPT).

**Attention : Tous les intitulés, les numéros de rubriques, de cumuls et de comptes comptables se trouvant dans cette procédure sont à titre indicatif et n'ont qu'une fonction d'exemple. Ils seront à adapter à chaque dossier.**

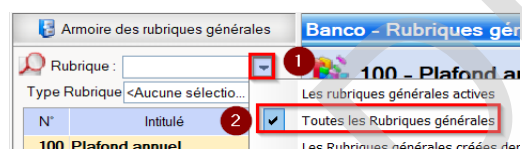
#### Paramétrage

##### 1. Création d'une rubrique de paie pour les « Heures non effectuées pour TPT ».

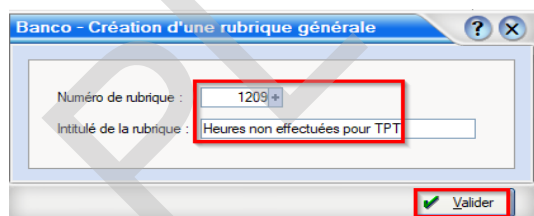
Dans **BANCO**

**Fichiers... Rubriques générales**

Sélectionner un numéro libre en 1200 (1209 dans notre exemple).



Cliquer sur « **Ajouter** », saisir le numéro et indiquer un intitulé.



Paramétrer la rubrique à l'identique de celle-ci-dessous.



## Saisie du Bulletin

Dans **BANCO...**

### Mensuel ... Calcul de paie avec saisie

Ajouter la rubrique des « **Heures non effectuées TPT** »

Puis saisir une base (nbr d'heures) et un taux (taux horaire) et calculer la paie.

**Banco - Saisie de paie pour Septembre 2023**

5 - CAPUCINE (entré le 18/04/23) (Employé)

N° rub	Rubrique	Complément	Base	Taux	Période du...	au...
100	Plafond annuel		11 204,000			
425	Date de congés					
950	Congés Payés					
1050	Hrs suppl 25 %					
1060	Hrs suppl 50 %					
1209	Heures non effectuées pour TPT		50,000	14,176		
1210	Heures Absences		35,000			

**Banco - Recherche de rubriques générales**

Afficher les rubriques

Toutes Brut Cotisations Non imposable Supprimées Listées

N°	Intitulé	Base	Taux 1	Taux 2	CmB	CmT	CmR	CmP
100	Plafond annuel	CO						
101	Ticket restaurant retenu				114			
425	Date de congés	CO			123			
800	Participation pour mémoire	RP						
801	Intéressement pour mémoire	RP						
950	Congés Payés	CP	130					
1000	Heures travaillées	FP	1		1			
1010	CALCUL DU TX HOR MOYEN	FP	12		50	50		
1011	CALCUL TX HOR REEL		12,857					
1020	Salaire Brut de Base	FP	12					
1025	Salaire Brut horaire	CO			1		129	
1050	Hrs suppl 25 %	CO			1,250	1		26
1060	Hrs suppl 50 %	CO			1,500	1		26
1209	Heures non effectuées pour TPT	CO			1			
1210	Heures Absences	CO			1			

Calculer la paie

Affichage sur le bulletin de paie (avec l'affichage de l'absence initiale) :

N°	Rubrique	Base	Taux	Payer	Retenir
Absences : 04/09/2023-09/09/2023 (Maladie)					
1000	Heures travaillées °	151,670			
1020	Salaire Brut de Base			2 150,00	
1209	Heures non effectuées pour TPT	50,000	14,176		-708,80
1210	Heures Absences °	35,000	14,176		-496,14
1999	Ticket restaurant	16,000	8,000		
<b>Total</b>	<b>Brut total *</b>			<b>945,06</b>	

## Déclaration du Temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt de travail

### 1. Déclaration de la reprise en TPT à partir de l'arrêt initial

Dans **BANCO**

**DSN ... Accès à la DSN**

**Fichiers/Editions ... Salariés**

Onglet « **Arrêt de travail** »

Se positionner sur l'arrêt initial, saisir la date de reprise et indiquer le motif de reprise « **02 reprise temps partiel thérapeutique** ».

Individu Contrats Arrêts de travail 1 suspensions Versements Ancienneté Pénalités

Date	Dernier jour travaillé	Date fin prévue	Motif
01/09/2023	09/09/2023	01 maladie	2

2 Arrêts de travail [Ajouter] [Enlever]

Date de l'accident: [ ] Motif de l'arrêt: 01 maladie

Date de fin prévisionnelle: 09/09/2023 Date du dernier jour du travail effectif: 01/09/2023

Date de la reprise: 3 10/09/2023 Motif de la reprise: 02 reprise temps partiel thérapeutique 4

Nouveau [Supprimer] 5 [Valider] [Annuler]

**À noter :** Quel que soit le type de reprise (normale ou anticipée en TPT), cette déclaration de reprise ne doit pas faire l'objet d'une DSN de signalement. Elle sera déclarée via la DSN mensuelle.

## 2. Saisie d'un arrêt pour TPT

Dans BANCO  
 DSN ... Accès à la DSN  
 Fichiers/Editions ... Salariés  
 Onglet « Arrêt de travail »

Saisir un nouvel arrêt ayant comme motif d'absence maladie et comme période les dates de TPT. Sélectionner un des 4 motifs d'arrêt suivants (dans l'exemple le 15) :

- 15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie),
- 16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail),
- 17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet),
- 18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle).

**Attention :** La date du dernier jour travaillé (DJT) doit **surtout être identique** à celle de l'arrêt initial.

Individu Contrats Arrêts de travail 1 suspensions Versements Ancienneté Pénalités

Date	Dernier jour travaillé	Date fin prévue	Motif
01/09/2023	09/09/2023	01 maladie	
01/09/2023	31/12/2023	15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)	3

2 Arrêts de travail [Ajouter] [Enlever]

Date de l'accident: [ ] Motif de l'arrêt: 15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)

Date de fin prévisionnelle: 31/12/2023 Date du dernier jour du travail effectif: 01/09/2023 4

Date de la reprise: [ ] Motif de la reprise: [ ]

Nouveau [Supprimer] 5 [Valider] [Annuler]

## 3. Saisie de la perte de salaire

Dans BANCO  
 DSN ... Accès à la DSN  
 Fichiers/Editions ... Salariés  
 Onglet « Arrêt de travail »

Ajouter une ligne dans la partie « Arrêts/Temps partiel thérapeutique ».

Sélectionner l'arrêt au motif TPT (15 dans notre exemple) dans le menu déroulant, en indiquant une date de début et de fin et la perte de salaire (en brut) correspondant à cette période.

La période doit systématiquement se rapporter au mois de déclaration.

Les mois suivants, il faudra ajouter une ligne signalant la perte de salaire de la personne en TPT par mois.

Arrêts / Temps partiel thérapeutique	Date de début	Date de fin	Perte de salaire
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/12/2023	31/12/2023	722,97 €
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/11/2023	30/11/2023	751,33 €
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/10/2023	31/10/2023	595,39 €
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	10/09/2023	30/09/2023	708,80 €

#### 4. Déclaration dans la DSN Mensuelle :

Ces informations seront véhiculées dans la DSN mensuelle du mois de dépôt.

Deux lignes d'arrêt, avec le même dernier jour travaillé, s'afficheront dans le contenu structuré de la DSN.

La première correspondant à l'arrêt initial (motif d'arrêt « 01 ») et la deuxième correspondant au TPT (motif d'arrêt « 15 »).

Création d'une DSN mensuelle

Etape 1 : Déclaration mensuelle  
Etape 2 : Paiement Cotisations  
Etape 3 : Envoi  
Etape 4 : Aperçu  
Etape 5 : Résultat

Etape 4 : Aperçu

Ligne	Structure	Valeur
134	S21.G00.30 - Individu	CAPUCINE
149	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00006 du 18/04/2023
175	S21.G00.60 - Ar...	Dernier jour travaillé : 01/09/2023
182	S21.G00.60 - Ar...	Dernier jour travaillé : 01/09/2023
188	S21.G00.70 - Ar...	
191	S21.G00.71 - R...	
192	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 30/09/2023 la somme de : 1 806,21 €
354	S21.G00.86 - Ancie...	
358	S21.G00.30 - Individu	ANGELIQUE
373	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 01/07/2020
398	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 30/09/2023 la somme de : 3 559,40 €
532	S21.G00.86 - Ancie...	
536	S21.G00.30 - Individu	CHARLOTTE
551	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 02/11/2020
580	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 30/09/2023 la somme de : 0.00 €
640	S21.G00.86 - Ancie...	
644	S21.G00.30 - Individu	CINDY
659	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 01/01/2023
688	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 30/09/2023 la somme de : 2 250,63 €
842	S21.G00.86 - Ancie...	
846	S21.G00.30 - Individu	PAOLO
857	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00009 du 01/09/2023
182	S21.G00.60.001 - Motif de l'arrêt	01
183	S21.G00.60.002 - Date du dernier jou...	01092023
184	S21.G00.60.003 - Date de fin prévisio...	09092023
185	S21.G00.60.004 - Subrogation	02
186	S21.G00.60.010 - Date de la reprise	10092023
187	S21.G00.60.011 - Motif de la reprise	02

- Etape 1 : Déclaration mensuelle
- Etape 2 : Paiement Cotisations
- Etape 3 : Envoi
- Etape 4 : Aperçu
- Etape 5 : Résultat

## Etape 4 : Aperçu

Contenu structuré		Contenu brut		Valeur
Ligne	Structure			
134	S21.G00.30 - Individu		CAPUCINE	
149	S21.G00.40 - Contrat		Contrat N° 00006 du 18/04/2023	
175	S21.G00.60 - Ar...		Dernier jour travaillé : 01/09/2023	
182	S21.G00.60 - Ar...		Dernier jour travaillé : 01/09/2023	
188	S21.G00.70 - Af...			
191	S21.G00.71 - R...			
192	S21.G00.50 - Vers...		Versé le 30/09/2023 la somme de : 1 806,21 €	
354	S21.G00.86 - Ancie...			
358	S21.G00.30 - Individu		ANGELIQUE	
373	S21.G00.40 - Contrat		Contrat N° 00001 du 01/07/2020	
398	S21.G00.50 - Vers...		Versé le 30/09/2023 la somme de : 3 559,40 €	
532	S21.G00.86 - Ancie...			
536	S21.G00.30 - Individu		CHARLOTTE	
551	S21.G00.40 - Contrat		Contrat N° 00001 du 02/11/2020	
580	S21.G00.50 - Vers...		Versé le 30/09/2023 la somme de : 0,00 €	
640	S21.G00.86 - Ancie...			
644	S21.G00.30 - Individu		CINDY	
659	S21.G00.40 - Contrat		Contrat N° 00001 du 01/01/2023	
688	S21.G00.50 - Vers...		Versé le 30/09/2023 la somme de : 2 250,63 €	
842	S21.G00.86 - Ancie...			
846	S21.G00.30 - Individu		PAOLO	
857	S21.G00.40 - Contrat		Contrat N° 00009 du 01/09/2023	
175	S21.G00.60.001 - Motif de l'arrêt	15		
176	S21.G00.60.002 - Date du dernier jou...	01092023		
177	S21.G00.60.003 - Date de fin prévisio...	31122023		
178	S21.G00.60.004 - Subrogation	02		
179	S21.G00.66.001 - Date de début	10092023		
180	S21.G00.66.002 - Date de fin	30092023		
181	S21.G00.66.003 - Montant	708.80		

176	S21.G00.60.002 - Date du dernier jou...	01092023
177	S21.G00.60.003 - Date de fin prévisio...	31122023
178	S21.G00.60.004 - Subrogation	02
179	S21.G00.66.001 - Date de début	10092023
180	S21.G00.66.002 - Date de fin	30092023
181	S21.G00.66.003 - Montant	708.80

## Temps partiel thérapeutique non consécutif à un arrêt de travail

Dans notre exemple l'arrêt initial est de 4 au 9 septembre 2023, avec une reprise normale au 10 septembre, et le TPT commence au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## 1. Saisie des heures non effectuées TPT sur le BP

Dans **BANCO**  
Mensuel... Calcul de paie avec saisie

Ajouter la rubrique des « Heures non effectuées TPT »,  
Saisir une base et un taux et calculer la paie.

Banco - Saisie de paie pour Septembre 2023

5 - CAPUCINE (entré le 18/04/23) (Employé)

N° rub	Rubrique	Complément	Base	Taux	Période du...	au...
100	Plafond annuel		11 204,000			
425	Date de congés					
950	Congés Payés					
1050	Hrs suppl 25 %					
1060	Hrs suppl 50 %					
1209	Heures non effectuées pour T...		61,000	14,176		
1210	Heures Absences					

**Banco - Recherche de rubriques générales**

Afficher les rubriques  
 Toutes  Brut  Cotisations  Non imposable  Supprimées  Listées

N°	Intitulé	Base	Taux 1	Taux 2	CmB	CmT	CmR	CmP
1000	Heures travaillées	FP	1		1			
1010	CALCUL DU TX HOR MOYEN	FP	12		50	50		
1011	CALCUL TX HOR REEL			12,857				
1020	Salaires Brut de Base	FP	12					
1025	Salaires Brut horaire	CO			1	129		
1050	Hrs suppl 25 %	CO		1,250	1	26		
1060	Hrs suppl 50 %	CO		1,500	1	26		
1209	Heures non effectuées pour TPT	CO			1			
1210	Heures Absences	CO			1			
1230	Absences Maladie	CO			1			
1300	Prime	CO						
1310	Prime exceptionnelle	CO						
1320	Commissions	CO				34		
1321	Prime de Bilan	CO						
1430	Déduction USS	CO						

1 [Ajouter] 2 [Rubrique] 3 [Valider] 4 [Taux] 5 [Calculer la paie]

Affichage sur le Bulletin de paie :

N°	Rubrique	Base	Taux	Payer	Retenir
1000	Heures travaillées *	151,670			
1020	Salaires Brut de Base			2 150,00	
1209	Heures non effectuées pour TPT	61,000	14,176		-864,74
1999	Ticket restaurant	16,000	8,000		
<b>Total</b>	<b>Brut total *</b>			<b>1 285,26</b>	

## 2. Saisie d'un arrêt pour TPT

Dans **BANCO**  
**DSN ... Accès à la DSN**  
**Fichiers/Editions ... Salariés**  
 Onglet « Arrêt de travail »

Individu Contrats Arrêts de travail 1 suspensions Versements Ancienneté Pénalités

Date	Dernier jour travaillé	Date fin prévue	Motif
01/09/2023	09/09/2023	01 maladie	
01/09/2023	31/12/2023	15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)	

2 Arrêts de travail 2 [Ajouter] [Enlever]

Date de l'accident: [ ] Motif de l'arrêt: 15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)  
 Date de fin prévisionnelle: 31/12/2023 Date du dernier jour du travail effectif: 01/09/2023 4  
 Date de la reprise: [ ] Motif de la reprise: [ ]

**À noter : cet arrêt ne générera pas de DSN de signalement, le TPT se déclare uniquement dans la DSN mensuelle.**

## 3. Saisie de la perte de salaire

Ajouter une ligne dans la partie « Arrêts/Temps partiel thérapeutique », en sélectionnant l'arrêt dans le menu déroulant, en indiquant une date de début et de fin et la perte de salaire correspondant à cette période.  
 La période doit systématiquement se rapporter au mois de déclaration.

Individu Contrats Arrêts de travail Arrêts suspensions Versements Ancienneté Pénibilités

Date	Dernier jour travaillé	Date fin prévue	Motif
01/09/2023	09/09/2023	01 maladie	
01/09/2023	31/12/2023	15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)	

2 Arrêts de travail

Date de l'accident: Motif de l'arrêt: 15 temps partiel thérapeutique (risque maladie)

Date de fin prévisionnelle: 31/12/2023 Date du dernier jour du travail effectif: 01/09/2023

Date de la reprise: Motif de la reprise:

Subrogation: 02 non

Arrêts / Temps partiel thérapeutique	Date de début	Date de fin	Perte de salaire
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/10/2023	31/10/2023	864,74 €

1 Temps partiel thérapeutique

Il faudra ajouter chaque mois une ligne signalant la perte de salaire de la personne en TPT.

Arrêts / Temps partiel thérapeutique	Date de début	Date de fin	Perte de salaire
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/12/2023	31/12/2023	963,97 €
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/11/2023	30/11/2023	850,56 €
15 temps partiel thérapeutique (risque maladie) - Depuis le 02/09/2023	01/10/2023	31/10/2023	864,74 €

#### 4. Déclaration dans la DSN Mensuelle :

Ces informations seront véhiculées dans la DSN mensuelle du mois de dépôt.

Une seule ligne d'arrêt apparaîtra dans le contenu structuré de la DSN avec un motif d'arrêt « 15 ».

Création d'une DSN mensuelle

Etape 1 : Déclaration mensuelle  
Etape 2 : Paiement Cotisations  
Etape 3 : Envoi  
Etape 4 : Aperçu  
Etape 5 : Résultat

Etape 4 : Aperçu

Ligne	Structure	Valeur
96	S21.G00.22 - Bordere...	Période du 01/10/2023 au 31/10/2023
137	S21.G00.30 - Individu	CAPUCINE
152	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00006 du 18/04/2023
178	S21.G00.60 - Ar...	Dernier jour travaillé : 01/09/2023
185	S21.G00.70 - Af...	
188	S21.G00.71 - R...	
189	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 31/10/2023 la somme de : 1 306,04 €
350	S21.G00.86 - Ancie...	
354	S21.G00.30 - Individu	ANGELIQUE
369	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 01/07/2020
394	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 31/10/2023 la somme de : 3 559,40 €
528	S21.G00.86 - Ancie...	
532	S21.G00.30 - Individu	CHARLOTTE
547	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 02/11/2020
576	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 31/10/2023 la somme de : 1 381,96 €
733	S21.G00.86 - Ancie...	
737	S21.G00.30 - Individu	CINDY
752	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00001 du 01/01/2023
781	S21.G00.50 - Vers...	Versé le 31/10/2023 la somme de : 2 172,28 €
935	S21.G00.86 - Ancie...	
939	S21.G00.30 - Individu	PAOLO
950	S21.G00.40 - Contrat	Contrat N° 00009 du 01/09/2023

178	S21.G00.60.001 - Motif de l'arrêt	15
179	S21.G00.60.002 - Date du dernier jou...	01092023
180	S21.G00.60.003 - Date de fin prévisio...	31122023
181	S21.G00.60.004 - Subrogation	02
182	S21.G00.66.001 - Date de début	01102023
183	S21.G00.66.002 - Date de fin	31102023
184	S21.G00.66.003 - Montant	864.74

179	S21.G00.60.002 - Date du dernier jou...	01092023
180	S21.G00.60.003 - Date de fin prévisio...	31122023
181	S21.G00.60.004 - Subrogation	02
182	S21.G00.66.001 - Date de début	01102023
183	S21.G00.66.002 - Date de fin	31102023
184	S21.G00.66.003 - Montant	864.74



Ajouter la rubrique « **100 Plafond annuel** » au salarié et indiquer le montant de Plafond annuel qui doit lui être appliqué. Pour exemple, pour un mois de mars, il s'agira du montant cumulé du PSS de janvier à mars **compris**.

Banco - Saisie de paie pour Octobre 2023

5 - CAPUCINE (entré le 18/04/23) (Employe)

N° rub	Rubrique	Complément	Base	Taux	Période du...	au...
100	Plafond annuel		12.489.000	4		
425	Date de congés					
950	Congés Payés					
1050	Hrs suppl 25 %					
1060	Hrs suppl 50 %					
1209	Heures non effectuées TPT		61.000	14.176		
1210	Heures Absences					

**Banco - Recherche de rubriques générales**

Afficher les rubriques  
 Toutes  Brut  Cotisations  Non imposable  Supprimées  Listées

N°	Intitulé	Base	Taux 1	Taux 2	CmB	CmT	CmR	CmP
100	Plafond annuel	CO						
101	Ticket restaurant retenu							
425	Date de congés	CO						
800	Participation pour mémoire	RP			114			
801	Intéressement pour mémoire	RP			123			
950	Congés Payés	CP	130					
1000	Heures travaillées	FP	1		1			
1010	CALCUL DU TX HOR MOYEN	FP	12		50	50		
1011	CALCUL TX HOR REEL		12,857					
1020	Salaires Brut de Base	FP	12					
1025	Salaires Brut horaire	CO			1		129	
1050	Hrs suppl 25 %	CO			1,250	1		26
1060	Hrs suppl 50 %	CO			1,500	1		26
1209	Heures non effectuées TPT	CO					1	
1210	Heures Absences	CO					1	

3 [Valider]

18/10/23

1 [Ajouter] [Supprimer] [Valider]

Informations

- Smic... 11,52
- Plafond... 3666,00
- Salaires base... 2150,00
- Hrs mensuelle... 151,67
- Date d'entrée... 18/04/23
- Bulletin... Octo. 2023
- Bulletin simplifié... Octo. 2023
- Brut du mois 1285,26
- Retenues -147,47
- Net imposable 1051,59
- Net social 1020,54
- Net à payer... 940,53
- Mode paiement... Virement

Absences du mois

Calculer la paie... 5

Voir toutes les rubriques...